

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

17 Octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, O. GUICHARD, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, R. OTZENBERGER, J-M. PALINIEWICZ, J. DAZIN, Michèle GALLET, V. KRYK, M. LAPTEVA, M. GRENIER

Absents : M. FOURNIER, D. GANNE

Absents excusés: F. KHIAR, H. GRANGE, P. GUINOT, C. TOWNSEND, Y. DUMAS, M. CHALENDAR

Procurations: H. GRANGE à G. MASRARI, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, Y. DUMAS à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à M. GRENIER

Secrétaire de séance : O. GUICHARD

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative.

16. – Foncier – Rétrocession des espaces communs du lotissement du Clos Saint Brice

Afin de mettre en œuvre sa politique de développement des cheminements cyclables et de liaison avec la véloroute Gex Ferney, la commune d'Ornex, a engagé des négociations afin d'acquérir les espaces communs du lotissement « Le Clos Saint Brice ».

Suite à cette acquisition la commune pourra créer une liaison cyclable publique entre la rue des Hautains de la Crotte et la GEX-FERNEY sur la rue de la Feuillatière et créer un trottoir sécurisé pour les piétons au carrefour de la rue des Hautains de la Crotte et de la rue du Général de Prez

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers.

Les parcelles concernées	Occupation	Superficie
AO n° 227	Espaces verts	193
AO n° 228	Espaces verts	236
AO n° 230	Espaces verts	149
AO n° 231	Espaces verts	151
AO n° 244	Voirie – rue de la feuillatière	1375
AO n° 245	Voirie – rue Saint Brice	798

Monsieur le Maire informe que l'Association Syndicale Libre « Le Clos Saint Brice » accepte de céder à la commune les parcelles de terrain concernées lors de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2022.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer le protocole d'accord annexé à la présente délibération
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier
- **DÉCIDE** de passer l'acte en la forme administrative
- **DÉCIDE** que les frais et accessoires seront à la charge de la Commune d'ORNEX.

Fait à Ornex, le 21 octobre 2022

Le secrétaire de séance,
O. GUICHARD

Le Maire,
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 21 octobre 2022
Affiché le : 21 octobre 2022

